

AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-082\_2017-DE  
Reçu le 25/10/2017

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier les Bains

commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

**N°082/2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 octobre 2017**

Date d'affichage : **19 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le 18 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Etaient présents :

Roger GUGLIEMMETTI - Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, Adjoints  
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE – Aurélien VINCENT -  
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE - Marie SANGNIER  
formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Aurélien BERNARD à Margot MERLE

Aurélien VINCENT a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>15</b>
PRESENTS	:	<b>14</b>
VOTANTS	:	<b>15</b>

**OBJET : RAPPORT SUR L'EAU – ANNEE 2015**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5,

Après avoir pris connaissance du rapport,

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte du rapport sur l'eau potable 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Madame le Maire

Anne-Marie FORGEOUX



AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-062\_2017-DE  
Regu le 25/10/2017

AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-082\_2017-DE  
Regu le 25/10/2017



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public de l'eau potable  
(Article L.2224-5 du CGCT)**

**2015**

---

**Service de l'eau  
Service des finances  
Services Techniques**

## SOMMAIRE

### AVANT-PROPOS

#### I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi
2. Nombre d'habitants permanents et saisonniers
3. Mode de gestion
4. Ressources en eau

#### II. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux en 2015
2. Investissements en 2015

#### III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités de tarification de l'eau
2. Modalités de facturation de l'eau
3. Dépenses et recettes d'exploitation
4. Financement des investissements
5. Etat de la dette

**AVANT PROPOS**

Rappel de la loi

Article L2224-5

Modifié par la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessous ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

\*\*\*\*\*

La commune bénéficie d'une ressource en eau abondante qui suffit à desservir tout le territoire. De plus, les variations saisonnières ne mettent pas en péril cette ressource.

Grâce à ces conditions, la commune bénéficie d'une dérogation Préfectorale et peut ainsi facturer l'eau au forfait et non au volume.

Le présent rapport a pour but de dresser le bilan technique et financier de ce service, pour l'année 2015.

**I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

## 1. Présentation du territoire desservi

Le Monétier-les-Bains est un village des Hautes-Alpes, situé à 1 500 mètres d'altitude, et composante de la station de ski de Serre Chevalier. La commune s'étend sur 9 787 hectares comprenant, outre le chef-lieu, les hameaux du Lautaret (2 090 m), du Lauzet (1 668 m), des Boussardes (1 660 m), du Casset (1 512 m), des Guibertes (1 440 m), du Freyssinet (1 460 m) et du Serre-Barbin (1 450 m).

## 2. Nombre d'habitants permanents et saisonniers

Pour l'année 2015, la population permanente de la commune du Monétier les Bains est de 1049 personnes.

La population saisonnière se décline comme suit :

Catégorie	Nombre
Résidences secondaires ou meublés	3031
Chambres d'hôtel	655
Gîtes Chambres d'hôtes	248
Résidence de tourisme + TO	509+20
Place en village vacances ou hébergement collectif	532
Emplacements Camping	110
<b>TOTAL</b>	<b>5065</b>

Sources : derniers chiffres donnés, Office du Tourisme, service de l'eau commune du Monétier, 2011

## 3. Mode de gestion

Le service de distribution d'eau est géré en régie par la commune.

## 4. Ressources en eau

L'eau distribuée sur la commune du Monétier-les-Bains provient de six sources appartenant à la commune. Les captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable :

- Source de La Moulette, captage pour le chef-lieu
- Source du Grand Tabuc, captage pour le chef-lieu
- Source du Petit Tabuc, captage du Clos du Gué pour le Casset
- Source du Lauzet, captage des Fontêtes pour le Lauzet
- Source des Villards, captage des Villards pour les Guibertes
- Source du Bachas et du Cibouit, captage les restaurants d'altitude

Les habitations du Lautaret sont alimentées par le captage de La Combe de Laurichard se trouvant sur la commune de Villar d'Arène.

## II. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon, laboratoire agréé par le ministère de la Santé mandaté par l'ARS. Elles sont à la charge du service de l'Eau Potable.

### 1. Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux en 2015

La bactériologie est une recherche de micro-organismes, indicateurs d'une contamination des eaux.

Chef-lieu : 70.8% de conformité

Le Lauzet : 100% de conformité

Le Casset : 73.9% de conformité

Le Bachas : 60% de conformité

Les Guibertès/Freyssinet

/Serre-Barbin/ Les Oches : 100% de conformité

La dureté de l'eau provient de sa teneur en calcium et en magnésium. Elle est calculée en titre hydrotimétrique (TH) et révèle le taux de calcaire de l'eau. Une eau est déclarée calcaire au-delà du taux moyen qui est de 15 degrés français (F°). Le TH de l'eau sur la commune varie selon les prélèvements et selon les sources.

Chef-lieu	TH moyen = 12.1 ° F	eau peu calcaire
Le Lauzet	TH moyen = 4.9 ° F	eau très peu calcaire
Le Casset	TH moyen = 13.5 ° F	eau peu calcaire
Le Bachas	TH moyen = 12.7 ° F	eau peu calcaire
Les Guibertès/Freyssinet		
/Serre-Barbin/ Les Oches	TH moyen = 12.3 ° F	eau peu calcaire

Les Nitrates, éléments fertilisants, sont présents naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais, provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est 50 mg/l.

La teneur en nitrates des réseaux publics a toujours été conforme vis à vis de la norme :

Minimum : 0.90 mg/l

Maximum : 1.40 mg/l

Les Pesticides proviennent d'une utilisation excessive de produits de protection des récoltes (insecticides, désherbants,...). La concentration doit être inférieure à 0.0001mg/l.

Leur présence maximale détectée dans les réseaux est de 0.000025mg/l.

Les fluors, oligo-éléments présents naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1.5 mg/l. Un excès de fluor peut induire des risques de fluorose dentaire. La teneur en fluor des réseaux publics a été conforme à la norme au cours de l'année 2015, avec un maximum de 0.19 mg/l.

### 2. Investissements en 2015

- Reprise de la conduite des Guibertès et du Freyssinet
- Raccordement électrique et remplacement des pompes pour le réservoir des Conchiers
- Poteau incendie
- Construction d'un décanteur sur le captage du Tabuc

**Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2015**

Exploitant : MONETIER LES BAINS MAIRIE DD - gestionnaire du réseau : MONETIER LES BAINS (MAIRIE DE)

7 ouvrages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces ouvrages est le suivant :  
3 procédures de protection terminées, 4 procédures de protection en cours.

**Bactériologie** : recherche de micro-organismes indicateurs de contamination des eaux. L'eau se doit conformer aux normes indiquées de pollution.  
Si les résultats sont inférieurs aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Enterocoques ont été retenus.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	24	7	70,8
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	5	0	100
CASSET (LE)	23	0	100
RESTAURANT LE CHEPKA	5	2	60
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	9	0	100

**pureté** : détermination de l'eau, l'absence de pollution (colorimètre), par de normes réglementaires.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Moyenne	Min	Max	conclusion
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	7	12,1	9,8	16	Eau peu colorée.
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	2	4,2	5,4		Eau très peu colorée.
CASSET (LE)	9	13,5	9,8	20,3	Eau peu colorée.
RESTAURANT LE CHEPKA	3	32,7	19	35,3	Eau peu colorée.
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	5	12,3	11,5	13,1	Eau peu colorée.

**Nitrates** : élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs se font naturellement et ne dépassent pas les normes de 50 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne	Min	Max	conclusion
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	8	0	0,9	0,7	1,2	
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	2	0	1,1	1,1	1,1	
CASSET (LE)	11	0	0,9	0,7	1,2	
RESTAURANT LE CHEPKA	2	0	1,4	1,1	1,6	
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	4	0	1,3	1,1	1,3	

**Fluor** : élément présent naturellement dans l'eau. Le taux doit être inférieur à 1,5 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne	Min	Max	conclusion
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	3	0	0,09	0	0,14	
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	
CASSET (LE)	4	0	0,12	0	0,10	
RESTAURANT LE CHEPKA	1	0	0	0	0	
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	2	0	0	0	0	

**Pesticides** : substance chimique utilisée pour la protection des végétaux (insecticides, fongicides, herbicides...). Le concentration doit être inférieure à 0,1 mg/L.

Réseau(s)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de prélèvements	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne	Min	Max	conclusion
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	4	1163	0	0,023	0	0,14	
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	
CASSET (LE)	5	1573	0	0,025	0	0,10	
RESTAURANT LE CHEPKA	1	303	0	0	0	0	
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	2	788	0	0	0	0	

**Arsenic** : élément chimique dont la présence excessive est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité	Moyenne	Min	Max
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	3	0	100	2,7	0	0
LAUZET+BOUSSARDES+ PORT DE L'ALP	7	0	100	5,9	0	0
CASSET (LE)	31	11	64,5	6,1	0	0
RESTAURANT LE CHEPKA	1	0	100	0	0	0
GUBERTES+SER-BH-FREYSS+OCHES	2	0	100	0	0	0

\*N.B. : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R1321-4 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages. Les résultats de l'opération et traitement sont publiés sur les constatations. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site [www.comptabilite.sante.gouv.fr](http://www.comptabilite.sante.gouv.fr)

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  
Consommer uniquement l'eau du robinet très froide.

Dans les habitats équipés de logements ou pour laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, l'acquiesce à quelques heures dans les conditions.

III. INDICATEURS FINANCIERS

## 1. Modalités de tarification de l'eau

Les tarifs, fixés par une délibération du Conseil Municipal du Monétier, n'ont pas été augmentés depuis 2012.

Les tarifs sont de type forfaitaire, en fonction de la catégorie de client. Il n'existe pas moins de 23 catégories différentes, adaptées à la configuration actuelle et future de la commune.

Les tarifs comprennent également des services pouvant être rendus aux abonnés : l'ouverture ou la fermeture de vanne et le branchement au réseau.

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier-les-Bains

Commune de  
**MONETIER-LES-BAINS 05220**

N°078/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mill deux,  
Le 10 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre BOUVIER, Maire

Etalent présents :

Roger GUGI, HELMEYTI - Anne-Marie FORGROUX - Claude PLENDOUX

Christophe MARTIN, Adjoint

Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY - Edmond CADDET -

Catherine REBBATEL - Alain BOITTE - Carole CISSE - Bruno BOUCHARD -

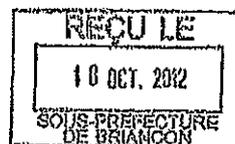
Alexis BERNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurateur :

Éléonore KOEKKOEK à Patrick LESPINASSE

Christophe CANGIANO a été élu Secrétaire



DATE DE CONVOCATION

6 octobre 2012

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRÉSENTS 14

VOTANTS 15

**OBJET :**  
**TARIFS DU SERVICE**  
**DE L'EAU**

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la tarification de l'eau potable, sachant que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2010.

Cette augmentation de 2% permettra d'assurer l'entretien et la modernisation des réseaux et de répondre aux exigences, toujours plus drastiques, de l'Agence Régionale de Santé

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les tarifs ci-dessous

catégorie	tarif antérieur	nouveaux tarifs
Logement	64,69	65,98
Mobilité 1 à 7 personnes	64,69	65,98
Mobilité 8 à 12 personnes	115,62	117,91
Hôtel, collectivité (lit, couchage)	11,14	11,40
Hôtel par chambre, kitchenette	55,41	56,53
Cafétéria, camping par place	7,99	8,13
Commerce : hyperm, bar	114,92	117,98
Commerce : alimentation, articles, professions libérales	58,01	59,24
Supérette	121,21	123,61
Camping, collectivité (lit, couchage)	5,12	5,22
Restaurant jusqu'à 100 places	6,24	6,36
Restaurant au-delà de 1000 places - par place	4,78	4,87
Jardin sec	43,73	44,62
Placita	43,73	44,62
Maintenance du véhicule	13,06	13,37
Forfait prise en charge réseau	271,92	277,33
Centre éducatif/loisirs	11 124,00	11 346,48
Eau construction log. 1 à 5 appartements	46,52	47,23
Eau construction log. 6 à 15 appartements	247,20	252,14
Eau construction au-delà de 15 appartements	618,00	630,36
Eau chantier autres constructions abob < 500 m²	46,52	47,23
Eau chantier autres constructions abob < 2000 m²	247,20	252,14
Eau chantier autres constructions abob > 2000 m²	618,00	630,36

## I.a. Tarification de la pollution

En outre, suite à la directive du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de base de la redevance pollution augmente d'un centime par mètre cube, soit 0.22 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au lieu de 0.21 €/m<sup>3</sup> en 2011.

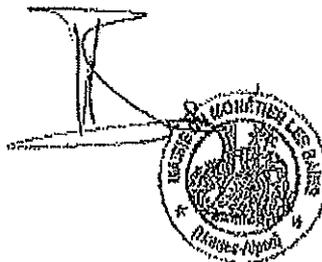
En conséquence, il est nécessaire de répercuter cette augmentation afin de recouvrer les sommes dues.

Les nouveaux tarifs, par catégories, seront pour 2012 les suivants :

Catégories	Prix 2011	Prix 2012
Logement	13.40	16.17
Mobilier à 7 personnes	15.40	16.17
Mobilier à 12 personnes	28.89	30.33
Hôtel, collectivité pièce lit couchage	1.92	2.00
Hôtel par chambre, kitchenette	13.20	13.36
Colonies, camping par place	1.35	1.42
Communes : laveries, bar	28.89	30.33
Communes : alimentation, professions libérales, artisan	15.41	16.18
Suppléto	38.51	40.43
Caféine, collectivité (lit couchage)	3.85	4.04
Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	96.30	101.11
Restaurant au-delà de la 100 <sup>ème</sup> place	209.91	220.40
Féaux	10.60	11.13
Centre biomécanique	209.91	220.40

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an quo desans.  
Pour copie conforme.

LE MAIRE



N.B : Le taux de redevance pollution n'a plus fait l'objet de délibération de la part de la collectivité. L'application de ce taux est obligatoire. Il résulte d'un texte législatif qui confie au seul conseil d'administration des agences de l'eau le soin de le fixer après avis conforme des comités de bassins.

Pour information, le taux de redevance pour 2015 est de 0.29€/m<sup>3</sup>, soit une hausse de 3.5 % par rapport à 2014.

## 2. Modalités de facturation de l'eau

A partir de l'année 2006, l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais) a été délégué à la SEERC.

Pour des raisons techniques, il a été décidé de facturer sur le même document l'eau et l'assainissement.

Un paiement global est effectué par le contribuable à la Trésorerie du Monétier, cette dernière se chargeant du reversement de la part revenant à chacun.

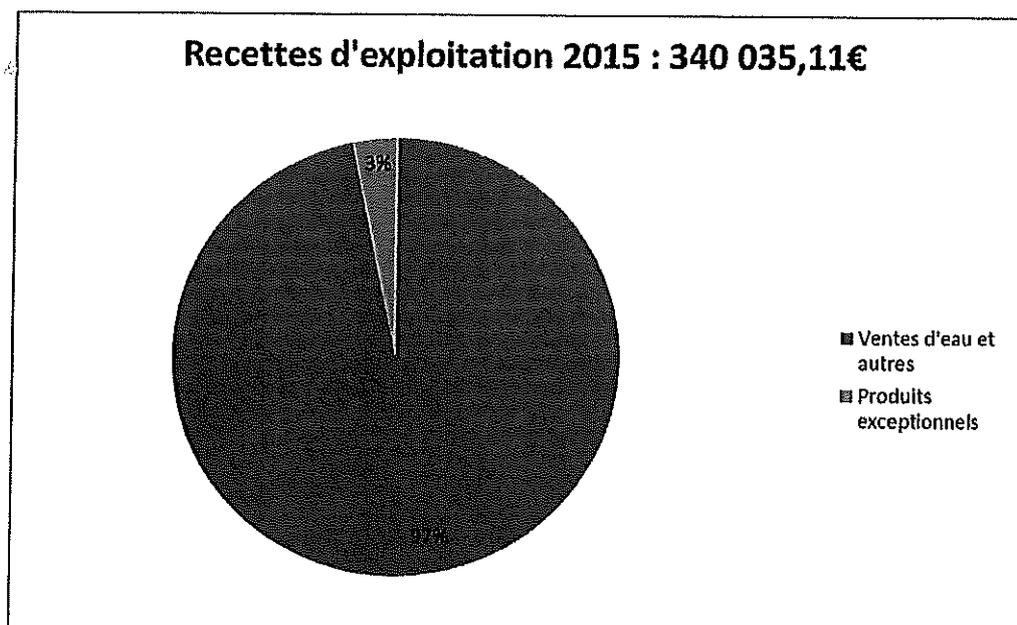
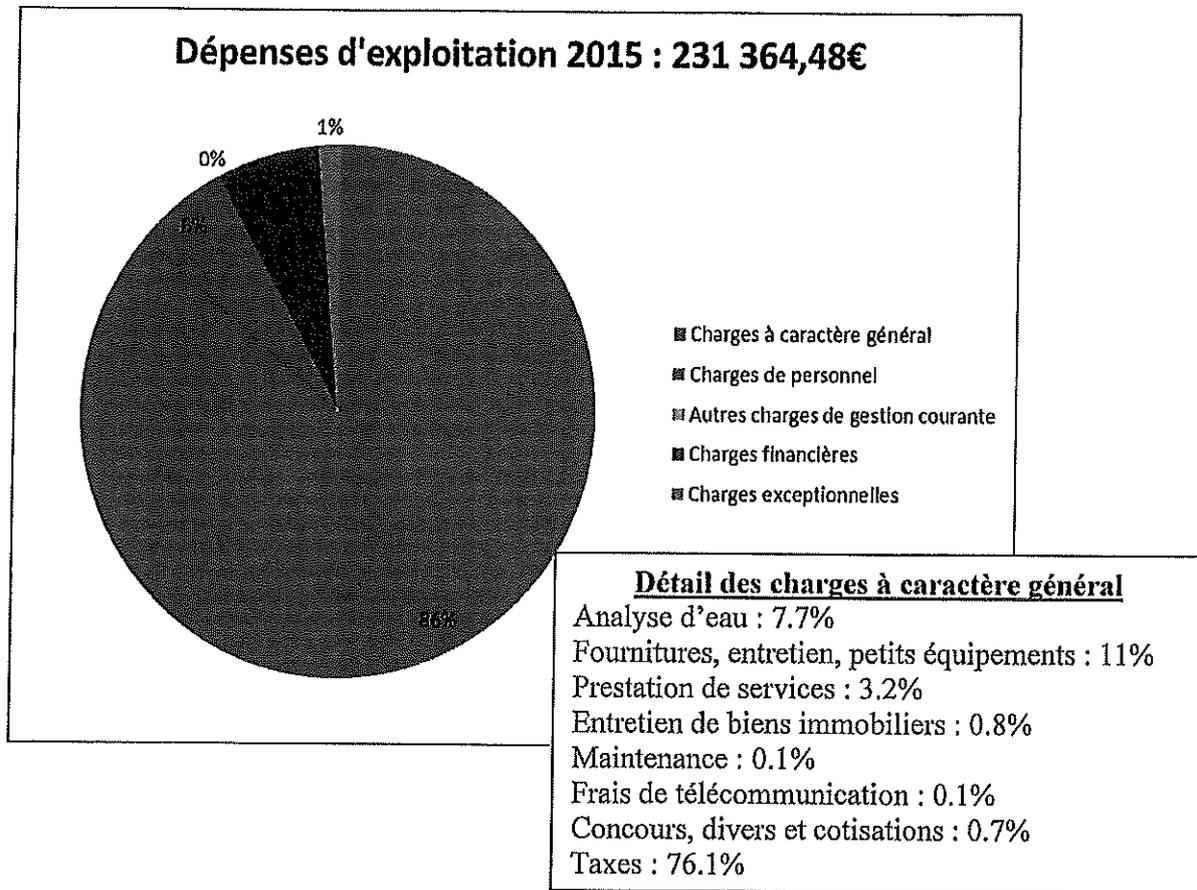
Ce procédé est inscrit dans une convention de facturation conclue entre la SEERC, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune du Monétier.

Le modèle de facture est le suivant :



## 3. Dépenses et recettes d'exploitation

Le service de l'eau fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Celui-ci est assujéti à la TVA et est traité selon la nomenclature M49.



DEPENSES D'EXPLOITATION 2015		RECETTES D'EXPLOITATION 2015	
Charges à caractère général	199 352,89 €	Ventes d'eau et autres	328 493,40 €
Charges de personnel	13 575,06 €	Autres produits de gestion	340,42 €
Charges financières	15 178,07 €	Produits exceptionnels	11 201,29 €
Charges exceptionnelles	3 258,46 €		
<b>TOTAL</b>	<b>231 364,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>340 035,11 €</b>

On observe une augmentation des dépenses d'exploitation par rapport à l'année précédente, liée à la taxe imposée par l'agence de l'eau (SEERC).

En revanche, il y a une augmentation des recettes d'exploitation en 2015, due à la perception de la redevance sur la modernisation des réseaux, en lieu et place de la SEERC.

#### 4. Financement des investissements

La commune du Monétier a procédé à divers investissements en 2015.

Opération	Montant dépensé en 2015	Subventions accordées
Reprise conduite des Guibertès	2 599,76 € HT	néant
Reprise conduite du Freyssinet	3 473,96 € HT	néant
Raccordement électrique réservoir des Conchiers	1 248,81 € HT	néant
Remplacement pompes réservoir des Conchiers	5 319,00 € HT	néant
Poteau incendie	1 607,76 € HT	néant
Construction d'un décanteur sur le captage du Tabuc	2 799,96 € HT	néant
<b>TOTAL</b>	<b>17 049,25 € HT</b>	<b>néant</b>

*Ces éléments sont extraits du compte administratif 2015*

## 5. Etat de la dette

Au titre de l'exercice 2015, la dette du service de l'eau se décompose de la manière suivante :

Objet de la dépense	Organisme prêteur	Durée	Montant	Montant en capital au 01/01/2015	Amortissement 2015	Intérêts 2015	Annuité 2015
Investissements 2002 eau / assainissement	Dexia crédit local	15 ans	113 000	28 319,52	8 990,29	1 393,32	10 383,61
Travaux eau / assainissement	Caisse d'Epargne	15 ans	132 000	42 947,48	10 013,34	2 005,65	12 018,99
Jonction Monétier/ Guibertès	Banque populaire	15 ans	85 000	62 018,88	5 163,47	2 373,89	7 537,36
Jonction Fontêtes/ Lauzet	Dexia crédit local	15 ans	230 000	175 058,29	13 988,01	5 163,31	19 151,32
Travaux eaux divers	Crédit Agricole	15 ans	150 000	90 445,65	9 577,17	4 241,90	13 819,07
<b>TOTAL</b>				<b>398 789,82</b>	<b>47 732,28</b>	<b>15 178,07</b>	<b>62 910,35</b>

On observe une baisse de 10,3% par rapport à l'année 2014.